

POLITIQUE DES MÉDIAS SOCIAUX

Commandeurs du Collège de Lévis

La politique des médias-sociaux vise à encadrer l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, etc.) et appareils électroniques en présence ou lors de communications avec les élèves-athlètes et leur environnement (parents, amis, etc).

Utilisation des médias-sociaux pour des fins de communications :

- Respecter en tout temps les valeurs du Collège de Lévis dans ses publications publiques et ses communications avec les athlètes.
- Les publications visant à faire la promotion d'un ou plusieurs programmes de sport des Commandeurs doivent être faites par un entraîneur-cadre du programme ou le responsable des sports.
- Les publications doivent être émises via un compte au nom des « Commandeurs/CDL ».
- Prioriser les communications d'équipe plutôt que les discussions personnelles.
- Favoriser les communications individuelles en personne plutôt que via les médias sociaux. Faire preuve de jugement quant au moment opportun.

L'entraîneur s'engage à :

- Sauf si le déroulement des entraînements le nécessite, éviter d'utiliser des appareils mobiles lors des heures de pratiques.
- Communiquer avec un athlète par l'entremise d'un compte professionnel d'entraîneur « Commandeurs CDL ».
- Éviter d'ajouter ou d'accepter une demande d'un athlète sur un compte personnel.
- Respecter l'heure de 20h00 maximum pour la communication.
- En aucun cas, faire une communication vidéo en direct avec un athlète pour des motifs personnels.

Initiales _____